

Amnesty International section Suisse : campagne d'Amnesty International en faveur des prisonniers oubliés

Autor(en): **Rey, Claudine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des
informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AMNESTY INTERNATIONAL — SECTION SUISSE

Campagne d'Amnesty International en faveur des prisonniers oubliés

L'année 1978 a marqué le 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, mais nous devons constater que malheureusement l'écart qui existe actuellement entre les principes des Droits de l'Homme internationalement reconnus et leur application pratique n'est que trop criante, il faut donc encourager la plus grande prise de conscience possible de la part du public, si l'on veut que la communauté internationale puisse progresser et permettre au développement de se poursuivre librement, sans recours aux emprisonnements politiques, à la torture et aux persécutions.

Douze cas précis ont été étudiés de près par Amnesty International en vue de sa campagne du « prisonnier oublié » qui vient de se tenir, en décembre, en relation avec le 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : ils révèlent des violations des Droits de l'Homme au Salvador, en Indonésie, au Liban, au Maroc, au Nicaragua, en Rhodésie-Zimbabwe, en Roumanie, à Taïwan, en Ouganda, en URSS, au Vietnam et dans la République Populaire Démocratique du Yémen.

Ils font partie des quelque 5000 cas et plus, pris en charge en un an dans 110 pays par Amnesty International, ce mouvement mondial qui, on le sait, défend les Droits de l'Homme et s'oppose à l'incarcération politique, la torture et l'exécution.

Il est probable que, pour un cas connu, il en existe 50 à 100 d'ignores, constituant une masse difficilement chiffrable de prisonniers d'opinion détenus dans des centres secrets d'interrogatoires, des prisons surpeuplées, des camps de travail ou des îles isolées, totalement inaccessibles au monde extérieur.

Accusés de « sédition », condamnés à de longues peines, ou, très souvent simplement incarcérés sans chef d'accusation ni procès, torturés, parfois exécutés sommairement, ces victimes vont grossir le lot des « oubliés » et des « disparus ».

Le « prisonnier oublié » peut être membre d'une ethnie sous domination ou d'une population rurale vivant dans une petite communauté isolée. Dans les deux cas, l'ignorance de leurs droits légaux, l'impossibilité d'un soutien international, font de cette catégorie d'individus, des victimes obscures de l'arrestation arbitraire, de la torture et de la détention.

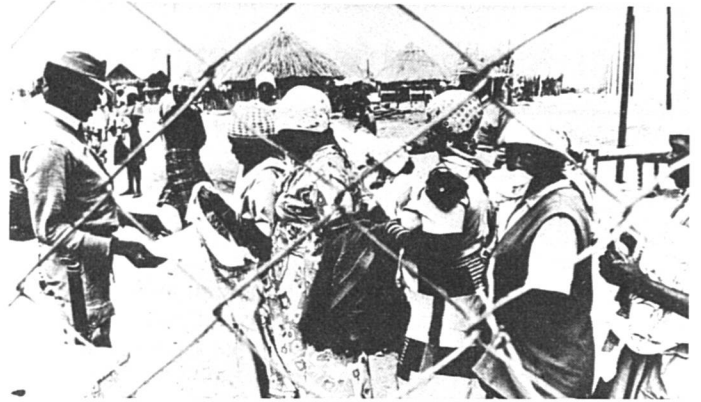
Sans être forcément emprisonnées, la situation des femmes est souvent dramatique si le soutien de famille est arrêté ou a disparu. Dans certains pays la peur de la répression est telle que même les proches se détournent d'elles. Et que dire de toutes les mères qui ignorent où se trouvent leurs fils, sans parler des enfants torturés devant leurs parents, la torture étant malheureusement employée comme moyen de gouverner et de terroriser.

Reprenant la campagne de décembre lancée par Amnesty International, on pourrait citer plus particulièrement :

Le Nicaragua : où la population rurale dans son ensemble, qu'elle soit ou non sympathisante des guerilleros a été la cible de la Garde Nationale et ceci depuis 1975. Fin janvier 77, les corps de 44 hommes, femmes et jeunes enfants ont été trouvés dans la commune lointaine de Varilla, après une attaque de la Garde Nationale. Dans une lettre pastorale datée de la même époque, 6 évêques catholiques ont dénoncé les abus commis envers les paysans allant « de la torture au viol et se terminant souvent par des exécutions sommaires ». Depuis cette date il y eu les événements de cet été avec toutes les horreurs que cela a engendré, il suffit de se référer à une récente émission de la TV romande et au désespoir de ces femmes à qui on avait arraché leurs enfants pour les tuer.

Pays voisin, **Le Salvador** connaît aussi les arrestations, la torture et les disparitions de dirigeants paysans. Fin mars 78, la région de San Pedro Perulapan fut occupée par l'armée, plusieurs dirigeants paysans furent torturés et décapités. Parmi les 14 noms cités, il y a celui de Mme Isabel Garcia Ramirez. Des maisons ont été mises à sac et brûlées et des centaines de paysans ont dû fuir. Dans ce pays on estime que plus de 70 % d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.

URSS Annasoltan Kekilova, jeune poétesse turkmène, arrêtée le 26 août 71, est confinée dans un hôpital psychiatrique pour avoir écrit, au Parti communiste de l'Union soviétique, des lettres critiquant les



Un camp en Rhodésie

conditions de vie dans la République turkmène soviétique. Pendant des années, on eut aucune nouvelle d'Annasoltan, mais au printemps dernier, un groupe d'Amnesty a appris qu'« elle était toujours internée dans un hôpital psychiatrique ». On ne sait rien de plus, mais il paraît probable que Mlle Kekilova a été soumise à un « traitement » par des neuroleptiques qui sont administrés aux dissidents dans un but punitif et disciplinaire pour les contraindre à renoncer à leurs idées.

En **Roumanie**, c'est la situation de la population originaire de Hongrie et parlant le hongrois qui est en but à toutes sortes de discriminations, particulièrement dans le secteur de l'instruction, se soldant parfois par des arrestations et pour certains, camps de travaux forcés ou hôpitaux psychiatriques.

En **Rhodésie**, 500 000 civils africains au moins sont réinstallés par les autorités rhodésiennes dans des soi-disant « villages protégés », véritables camps fortifiés, qui sont décrits par les Africains comme des « cages » disposés de façon à ce que leurs infortunés occupants servent de bouclier humain aux fonctionnaires qui vivent au centre des villages. Les autorités ont le pouvoir de réglementer toutes les fournitures de denrées alimentaires, d'imposer le travail obligatoire. Les gens des « villages protégés » ne peuvent donc pas poursuivre leurs activités normales de paysans, ce qui entraîne pour eux des conditions de vie très dure et des souffrances dues à la famine.

Au **Vietnam**, à deux reprises au moins depuis 1975, on a rapporté que des moines et des nonnes bouddhistes s'étaient immolés par le feu en signe de protestation contre la répression religieuse. Le 2 novembre 75, douze moines et nonnes se sont sacrifiés de cette manière, ainsi que le 3 mars 77 une nonne fit de même après un raid contre un centre bouddhiste. Dans ces deux cas, le gouvernement a prétendu qu'ils avaient eu des relations sexuelles illicites et que les nonnes enceintes craignaient d'être découvertes.

En **Indonésie**, il y a encore près de 40 000 prisonniers. Parmi les détenus de trop nombreuses femmes, telle cette jeune fille, adoptée par un groupe genevois d'AI, âgée de 14 ans lors de son arrestation en 1965. Elle est abandonnée par sa famille, sans aucune ressource possible, son avenir est complètement bouché, n'ayant d'autres perspectives que la prison ou la misère.

On pourrait continuer indéfiniment, parler de l'Ouganda où le total des personnes assassinées par les forces de sécurité depuis 7 ans est estimé à 300 000, y ajouter le Cambodge d'où nous arrivent des chiffres bien supérieurs ; de l'Ethiopie ; de la Guinée Equatoriale ; de l'Uruguay, considéré à une époque récente comme une démocratie modèle et où on estime qu'actuellement une personne sur 50 a été victime d'interrogatoires ou de détention. La liste est longue, longue et certaines d'entre nous serons tentées de baisser les bras. Amnesty International est là pour nous obliger à nous souvenir de tous ces prisonniers oubliés. Les résultats positifs enregistrés à la suite de campagnes entreprises démontrent que les Etats sont sensibles à l'opinion publique. On pourrait citer deux exemples : l'Indonésie où le gouvernement a annoncé en décembre 77 la libération de 10 000 prisonniers et l'URSS qui a fini par libérer des prisonniers dont certains noms sont bien connus tels Plyusch. Amnesty International s'est attachée cette année à faire la pleine lumière sur le drame des prisonniers oubliés, et cela, où qu'il existe, en l'exposant à l'opinion mondiale dans toute son étendue, avec réalisme, exemples précis à l'appui et dans un esprit strictement humanitaire.

1978 était le 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Pour A.I. il n'y aura de célébration valable que le jour où les tueries auront cessé, où les disparus auront été rendus à leur famille et où il n'y aura plus d'« oubliés ».

Claudine Rey